



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

DÉLIBÉRATION N° 141/2024/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 À 9h00

AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 182/2021/CACL PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CACL AUX COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS (CALEOL).

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 5

Nombre de Conseillers Présents : 26
Date de convocation : 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-cinq octobre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON – Monique AZER – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Thierry ELIBOX – Serge FELIX - GRISET KHAN Farah -Elainne JEAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Xavier CLERVAUX **donne procuration** à Pascal BRIQUET– Hélène SERVIUS **donne procuration** à Thierry ELIBOX – LY PHONG **donne procuration** à Daniel CASTOR – Sandrine JACQUES **donne procuration** à Serge SMOCK – Liser CLIFFORD **donne procuration** à Serge FELIX

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU - Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER Nadine COLIN –Yahya DAOUDI - Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Mikaël MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Axel RINO – Magali ROBO

SECRETAIRE DE SEANCE : Rolande SILEBER

31 POUR	<p>Gilles ADELSON – Monique AZER – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Thierry ELIBOX – Serge FELIX - GRISET KHAN Farah – Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR</p> <p>Procurations : Xavier CLERVAUX - Hélène SERVIUS - Ly PHONG– Sandrine JACQUES – Liser CLIFFORD -</p>
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Construction et de l’Habitation (CCH) ;

Vu l’Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l’Arrêté Préfectoral N°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d’Agglomération modifié ;

Vu l’Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 en date du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la CACL ;

Vu la Loi Égalité et Citoyenneté (LEC) du 27 janvier 2017 ;

Vu la loi du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l’Aménagement et du Numérique (ELAN) ;

Vu la délibération N°31/2020/CACL relative à l’adoption du Programme Local de l’Habitat (PLH) 2020 – 2025 ;

Vu la délibération N°113/2020/CACL du 14 décembre 2020 portant approbation de la Convention Intercommunale d’Attribution (CIA), valant document-cadre ;

Vu la délibération N°114/2020/CACL du 14 décembre 2020 portant approbation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d’Information du Demandeur (PPGDID) ;

Vu la délibération N°182/2021/CACL du 17 décembre 2021 portant désignation des représentants de la CACL aux Commissions d’Attribution des Logements et d’Examen de l’Occupation des Logements (CALEOL)

Considérant les travaux initiés par la CACL donnant à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) un quota de réservation de logements dans le parc locatif social, notamment grâce aux financements apportés en faveur du logement social à travers la mise en place :

- ✿ Des aides à l'habitat finançant la production de Logement Locatif Très Social (LLTS) ;
- ✿ Du dispositif de la garantie d'emprunt permettant aux bailleurs sociaux de construire des logements sociaux ;

Considérant l'organisation des CALEOL par les bailleurs sociaux du territoire ;

Considérant les orientations du PLH visant à :

- ✿ Affirmer le rôle de la CACL comme pilote de la politique intercommunale de l'habitat ;
- ✿ Faciliter les parcours résidentiels ;
- ✿ Prévenir et traiter les différentes formes d'habitat spontané ;
- ✿ Réhabiliter le parc existant dans une perspective d'amélioration durable du parc ;
- ✿ Renforcer le partenariat sur l'habitat.

Considérant que la participation de la CACL à cette instance permettra de :

- ✿ Contribuer aux échanges devant permettre aux membres de la CALEOL de prendre des décisions dans l'intérêt des demandeurs de logement social et en application de ses projets de territoire ; la CACL étant cheffe de file de la politique de gestion de la demande et des attributions sur son territoire ;
- ✿ Renforcer l'application des objectifs qualitatifs et quantitatifs de la CIA ;
- ✿ Consolider la connaissance de la CACL sur la situation des ménages et les parcours résidentiels, notamment dans le cadre du développement de la politique de l'habitat sur le territoire ;
- ✿ Cibler les publics prioritaires du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) piloté par l'État à travers la Direction Générale de la Cohésion et des Populations (DGCOP) en Guyane ;
- ✿ Renforcer les actions partenariales menées en lien avec l'ensemble des acteurs de l'habitat, notamment les bailleurs sociaux ;
- ✿ Répondre aux orientations du PLH.

Considérant qu'afin de renforcer la présence de l'EPCI à cette instance, il est proposé de rajouter des membres suppléants, notamment deux techniciennes ;

Entendu l'avis favorable de la commission « Habitat et aménagement de l'espace communautaire » en date du lundi 9 septembre 2024 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité » en date du lundi 23 septembre 2024 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau en date du mercredi 23 septembre 2024 ;

Vu le Rapport N° 141/2024/CACL du Président relatif à l'approbation de la modification de la délibération N°182/2021/CACL portant désignation des représentants de la CACL aux Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 141/2024/CACL** du Président relatif à l'approbation de la modification de la délibération N°182/2021/CACL portant désignation des représentants de la CACL aux Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL).

ARTICLE 2

D'approuver la modification de la délibération 182/2021/CACL pourtant désignation des représentants de la CACL aux CALEOL :

- ✿ Titulaire Élu : Madame Anne-Michèle ROBINSON ;
- ✿ Suppléant Élu : Monsieur Thierry ÉLIBOX ;
- ✿ **Suppléantes techniciennes au sein de la Direction de l'Habitat, de l'Aménagement et de la Mobilité (DHAM) :**

- ✿ **Madame Anne-Flore RIODIN : chargée de mission habitat social**
- ✿ **Madame Élodie CHAMBAUD : chargée de mission relogement.**

ARTICLE 3

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 25 octobre 2024,

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK